

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 septembre 2013 à 20h00

Présent(e)s:

M. Jean Berthet, Président

Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delayy, Stéphanie Downing, Véronique

Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales

MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques

Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, conseillers municipaux

MM. Potter van Loon, Maire

Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés: Mme Anick Deshayes et MM. Olivier Bahon, Joseph Menu et

Stéphane Sizonenko

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de la Mairie
- 4. Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2014
- 5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D89 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux travaux de contrôle et de curage des canalisations de la commune
- 6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
 - 6.1. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 du Bibliobus pour un montant de CHF 590'000.-.
 - 6.2. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.
 - 6.3. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation des communes genevoises, via le budget 2014 du Fonds intercommunal, aux festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (GE200.ch), pour un montant de CHF 300'000.-.

- 6.4. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2014 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.
- 6.5. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 800'000.-.
- 6.6. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 5'892'000.-.
- 6.7. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.
- 6.8. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- 7. Propositions individuelles et questions.
- 8. Huis-Clos: demande de naturalisation.

M. Berthet, Président, ouvre la séance à 20h00 et excuse les absences de Mme Deshayes et de MM. Bahon, Menu et Sizonenko. Il donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

Ce procès-verbal est accepté sans remarque.

2. Communications du Bureau du CM

M. Berthet donne lecture de la lettre du 11 septembre 2013 de Mme Isabella Jacquier-Borella qui annonce sa démission du Conseil municipal (voir annexe 1).

Au nom du Conseil, le Président prend acte de ce départ avec un pincement au coeur et demande que la Mairie lui adresse un courrier de remerciement.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire:

M. van Loon se réfère à la démission de Mme Isabella Jacquier-Borella qui vient d'être annoncée par le Président et, au nom de la Mairie, fait part de son regret du départ de cette conseillère municipale avec laquelle des liens s'étaient créés. Il l'a remercie d'ores et déjà de son engagement en faveur de la commune et relève que la Mairie aura encore l'occasion de la remercier plus concrètement.

Aménagements à l'essai « 2bis » des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize :

M. le Maire annonce que les différentes démarches pour obtenir l'autorisation de la DGM de réaliser ces aménagements provisoires sont enfin terminées. Les travaux devraient débuter d'ici à la fin du mois de septembre. Parallèlement et simultanément, l'étude des projets d'aménagements définitifs de ces chemins avance et ce dossier, avec le coût des travaux et les crédits à voter, seront soumis à la commission d'urbanisme dans le courant de l'automne.

Caméras de vidéosurveillance :

La Mairie a reçu l'agrément (confirmation que le projet remplit les conditions légales) du Bureau de la Préposée à la protection des données en date du 19 août 2013, de sorte que cette installation peut être mise en fonction.

La société Protectas a installé la plupart des caméras de surveillance et celles-ci fonctionnent, en phase de test, depuis le début du mois de septembre. Il reste encore 2 caméras à installer à la zone

sportive et à la déchetterie (retard dû à des questions de raccordement électrique à régler avec les SIG) et l'ensemble de l'installation devrait être mis en service d'ici à fin septembre ou début octobre.

Actes de vandalisme survenus durant l'été :

M. van Loon annonce qu'il faut déplorer deux actes graves survenus le même jour, le samedi 10 août :

- Une cabane de jardin du Tennis-club a été incendiée et complètement détruite, de même que le matériel (tondeuse à gazon, etc.) qui était à l'intérieur et à l'extérieur de cet abri. M. le Maire fait passer quelques photos de cet incendie et ajoute que les sapeurs-pompiers de Troinex sont intervenus très rapidement, de sorte que le sinistre était déjà maîtrisé lorsque le SIS est arrivé. Cet incendie est très probablement d'origine criminelle et l'enquête de la police suit son cours.
- Le même soir, une grande quantité de verre cassé a été répandu dans tout le secteur de l'Agorespace et tout le secteur a été nettoyé le lendemain matin par MM. Duquesne et van Loon, les employés de la voirie ne se trouvant pas à Troinex ce jour-là.

Projet « Prévention solidaire » :

M. van Loon signale que ce projet avance et qu'un premier quartier a été choisi : le quartier des Crêts. Une personne (M. Nicolas Muller) a été trouvée et a donné son accord pour être répondante et un remplaçant sera également désigné. Un rendez-vous aura lieu prochainement avec la Police de Carouge, qui est favorable à ce projet et qui collabore avec la Mairie pour le mettre en place.

Véhicules « ventouses » garées dans la commune :

Après de nombreuses recherches, la Mairie a trouvé un emplacement dans la commune sur lequel des véhicules tels que camping-cars ou remorques pourront stationner pour de longues durées. Cela permettra à la commune de demander à la DGM d'interdire le stationnement de ce type de véhicules sur l'ensemble du territoire communal. Il faut cependant savoir que cette procédure va probablement prendre un certain temps.

Mme Schneider-Bidaux demande où se trouve ce parking. M. van Loon répond qu'il s'agit d'un endroit abrité qui est déjà utilisé comme parking, sur une parcelle privée ; il préfère que les négociations avec le propriétaire du terrain aboutissent avant de donner davantage d'informations.

Mérite troinésien :

M. le Mairie informe que le Jury qui est chargé d'attribuer le Mérite communal 2013 se réunira le lundi 7 octobre à 18h30 à la mairie. Il est rappelé que ce jury est composé des membres du Bureau du Conseil ainsi que de l'Exécutif communal.

Festival Assemblage'S:

M. van Loon termine ses communications en rappelant que la 2^{ème} édition du festival Assemblage'S aura lieu les 4, 5 et 6 octobre prochains et il invite les conseillers municipaux à participer à cette manifestation.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

Tournoi de l'Agorespace :

M. Meynard a le plaisir de signaler que le 15^{ème} tournoi de l'Agorespace aura lieu samedi prochain 21 septembre, dès 10h00. Il rappelle qu'à la fin de la journée, après la remise des prix, la mairie offrira comme chaque année un apéritif à toutes les personnes présentes et qu'elle compte sur la présence des conseillers pour aider au service et aux rangements.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Activités d'été pour les adolescents :

M. Lavorel informe que pour la 2^{ème} année, des activités sportives ont eu lieu dans la zone sportive du 15 juillet au 9 août, de 18h à 20h env. Ces animations se sont bien déroulées et ont connu une bonne participation. Par ailleurs, les animateurs hors-murs ont également organisé des activités durant 3 vendredis après-midi, de 14h à 20h. Ces différentes animations se sont terminées par une soirée de clôture le vendredi 23 août, à laquelle les voisins de l'Agorespace étaient invités.

Concours du Fonds de décoration « On n'a pas tous les jours 200 ans » :

M. Lavorel relève que le vernissage de l'exposition des projets de ce concours a eu lieu jeudi passé et qu'il a rencontré un beau succès, avec la présence d'une bonne centaine de personnes. Environ 70 personnes sont également venues voir les projets le samedi et le dimanche et cette exposition s'est terminée le dimanche soir par la remise des prix du public, qui ont été décernés sur la base du choix de 128 votants.

Se référant aux informations données par la Mairie, M. Duquesne souhaite apporter les compléments suivants :

- Concernant l'incendie de la cabane du tennis, il tient à relever la réactivité et l'efficacité avec lesquelles les sapeurs-pompiers sont intervenus pour maîtriser ce sinistre et il les en remercie.
- Au sujet du tournoi de l'Agorespace, le conseiller municipal, qui préside le comité d'organisation, précise que l'apéritif aura lieu aux environs de 17h30.
- Enfin, M. Dusquesne indique que le programme proposé par le comité d'organisation du festival Assemblage'S est très prometteur et qu'un gros travail est effectué depuis plusieurs mois pour que cette manifestation soit une réussite. Théâtre, humour et musique sont au programme et M. Duquesne espère que les conseillers municipaux viendront assister, nombreux, à ces spectacles.

4. Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2014

Le Président demande s'il y a des propositions et les personnes suivantes sont proposées et nommée à l'unanimité :

Présidente : Mme Christine Tomassi (DC)
Suppléante de la Présidente : Mme Dominique Bernardet (PLR)
Vice-Présidente : Mme Christine Tomassi (DC)
Mme Dominique Bernardet (PLR)
Mme Stéphanie Downing (TA)

Suppl. de la Vice-Présidente : M. Fabrice Calame (V)

5. Projet de délibération

5.1. Délibération D89 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux travaux de contrôle et de curage des canalisations de la commune

Le Président passe la parole à M. van Loon qui fait un bref résumé du projet et de l'exposé des motifs qui accompage ce projet de délibération (voir annexe 2). Il précise qu'il n'y a pas de travaux importants prévus à court terme au niveau des collecteurs communaux.

- M. Berthet donne ensuite lecture du projet de délibération, puis il ouvre la discussion.
- M. Forestier demande quelques précisions sur le fonctionnement de la taxe d'écoulement. M. Niederhauser explique que ce compte, géré par l'Etat de Genève, est alimenté par des taxes payées par les propriétaires qui demandent des autorisations de construire. La taxe est facturée par l'Office de l'urbanisme au moment où l'autorisation est délivrée et elle vient alimenter le compte géré par l'Etat et qui est destiné à financer les travaux d'entretien ou de renouvellement du réseau d'assainissement de la commune. M. Niederhauser ajoute que la commune devrait également bénéficier d'une subvention cantonale (10 à 12%) sur ces travaux.

En ce qui concerne la comptabilisation de cette dépense, qui sera compensée en totalité par une participation de la taxe d'écoulement, M. Niederhauser précise que même s'il n'y aura finalement aucune charge pour la commune et aucun amortissement à prévoir, cette opération devra être comptabilisée dans le compte des investissements.

Il n'y a pas d'autre question et le président met au vote la délibération suivante, qui est **approuvée à l'unanimité (12 voix) :**

D 89 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX TRAVAUX DE CONTRÔLE ET DE CURAGE DES CANALISATIONS DE LA COMMUNE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le courrier du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) concernant le projet de loi modifiant la loi sur les eaux et la révision du financement de l'assainissement,

vu la proposition des SIG d'anticiper les travaux de contrôle et d'entretien des installations d'assainissement des eaux, prévus initialement en 2014 et 2015,

vu l'estimatif du coût des travaux présenté par les SIG qui s'élève à CHF 96'824.-

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- 1. D'approuver la réalisation, en 2013, des travaux de contrôle et de curage des canalisations communales prévus initialement en 2014 et 2015.
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 100'000. destiné à financer le coût de ces travaux.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. De financer la dépense prévue de CHF 100'000.- par un prélèvement sur la taxe d'écoulement. Ce prélèvement sera comptabilisé dans les recettes du compte des investissements, sous la rubrique « 7100.6120 ».

5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :

- 6.1. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 du Bibliobus pour un montant de CHF 590'000.-.
- 6.2. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- 6.3. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation des communes genevoises, via le budget 2014 du Fonds intercommunal, aux festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (GE200.ch), pour un montant de CHF 300'000.-.
- 6.4. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2014 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.
- 6.5. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 800'000.-.
- 6.6. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 5'892'000.-.
- 6.7. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissements octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.
- 6.8. Décision de l'ACG du 19.06.2013 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.

Le Président précise que les conseillers municipaux ont reçu des textes explicatifs concernant ces huit décisions et il demande s'il y a des questions.

- M. van Loon rappelle que les statuts de l'ACG veulent que ces décisions soient soumises aux Conseils municipaux des communes genevoises qui, s'ils veulent s'opposer, peuvent le faire sous forme de résolution.
- M. Forestier fait remarquer que les décisions prises par l'ACG représentent tout de même un montant total d'environ 10 millions de francs et il espère que les magistrats de Troinex estiment que ces votes étaient pertinents. M. Forestier demande des informations concernant le bibliobus : comment se fait-il qu'il passe dans certaines grandes communes et pas à Troinex ?
- M. Lavorel relève que notre commune possède une belle bibliothèque qui est enviée par certaines communes voisines, comme celle de Veyrier qui est peut-être intéressée par une collaboration. M. Niederhauser ajoute que les communes qui bénéficient des services du bibliobus payent une cotisation pour cette prestation, en plus de la participation du Fonds intercommunal, et qu'il ne semble pas utile que notre commune ait recours à ce service alors que notre bibliothèque donne entière satisfaction aux habitants.

6. Propositions individuelles et questions.

Il n'y a aucune proposition ou question.

7. Huis-Clos: demandes de naturalisations.

M. Berthet prononce le huis-clos, puis M. van Loon présente les deux demandes de naturalisations suivantes :

- M. et Mme Karl et Karin Randall, de nationalité américaine.
- Mme Gabrielle Binovec, de nationalité française, et sa fille Candice Vezza, née en 2000.

Ces deux demandes sont préavisées favorablement à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 20h45.

Le Président Jean Berthet Le secrétaire communal Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Isabella Jaquier-Borella 24, Chemin Dottrens 1256 Troinex



Conseil Municipal de la Commune de Troinex M. Jean Berthet Président du Conseil Municipal Mairie de Troinex Grand-Cour 8 1256 Troinex

Troinex, le 11 septembre 2013

Concerne: Démission du Conseil Municipal de la Commune de Troinex

Monsieur le Président, cher Jean,

Par ces lignes je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil Municipal de la Commune de Troinex au 15 septembre 2013.

C'est avec un pincement au cœur et non sans un certain regret que j'ai pris la décision de quitter pour des motifs personnels mon siège au Conseil Municipal, auquel j'avais été élue lors des élections de mars 2011.

Pendant ces deux ans et demi j'ai eu du plaisir à travailler au sein des commissions et du conseil, malgré les tensions et les débats quelque peu 'vifs' qui les ont ponctués par moments. J'ai fait de belles rencontres et eu de beaux échanges au-delà des partis. Je serai aussi toujours extrêmement reconnaissante à tous mes collègues du Conseil Municipal et à la Mairie pour leur soutien pendant ma maladie.

Malgré ma démission je poursuivrai mon engagement de toujours, dans d'autres cadres et en dehors de tout parti politique, pour ma commune, pour que nos enfants aient un monde meilleur et pour qu'ils grandissent avec les valeurs de solidarité, de partage et de respect qui me sont chers.

En vous remerciant d'avoir pris en considération ces quelques lignes, je vous adresse, Monsieur le Président, cher Jean, mes plus cordiales salutations.

Isabella Jaquier-Borella

ijapue-brella

Commune de Troinex

Séance du Conseil municipal du 16 septembre 2013

Projet de délibération D89 :

Vote d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.- destiné aux travaux de contrôle et de curage des canalisations de la commune

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les communes sont propriétaires du réseau d'assainissement secondaire (canalisations d'eaux pluviales et canalisations d'eaux usées qui recueillent notamment les eaux des collecteurs privés et les déversent soit dans un collecteur primaire appartenant à l'Etat de Genève, soit dans un cours d'eau pour les eaux pluviales).

Depuis 2003, les Services Industriels de Genève (SIG) ont repris pour le compte de l'Etat de Genève l'exploitation du réseau primaire et depuis 2006, ils s'occupent également du contrôle et de l'entretien des réseaux secondaires de certaines communes.

Suite à un appel d'offres, la commune de Troinex a décidé, en 2010, de confier également ce travail aux SIG et un contrat de 5 ans a été conclu, avec un planning d'interventions sur cette même durée.

Les travaux d'entretien assurés par les SIG, qui doivent répondre à une directive élaborée par l'Etat de Genève, sont de différents ordres : curage des canalisations (= nettoyage à haute pression avec, parfois, intervention d'un robot pour déboucher un tronçon), inspection de l'état des collecteurs et des branchements au moyen d'une caméra, contrôles visuels des chambres de visite, etc. A l'issue de chaque intervention annuelle, les SIG rédigent à l'intention de la commune un rapport qui présente de manière détaillée, au moyens de plans et de photographies, les travaux et contrôles effectués ; ce rapport a également pour but de faire des recommandations à la commune concernant des tronçons de collecteurs à réparer ou à remplacer à court, moyen ou long terme.

Le coût de ces prestations s'élève à env. CHF 175'000.- pour les 5 ans, soit env. CHF 35'000.- par année. Ces dépenses peuvent être totalement financées d'une part grâce à une subvention cantonale et, d'autre part, au moyen du compte « taxes d'écoulement » de la commune.

Il y a quelques mois, le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a informé les communes que la TVA aurait dû être perçue sur les taxes d'écoulement, ce qui n'a jamais été fait, mais que suite à des négociations menées avec l'Administration fédérale des contributions (AFC), le solde du compte « taxes d'écoulement » ne serait soumis à la TVA que dès le 1^{er} janvier 2014. En conséquence, le DIME invitait les communes à utiliser au mieux, en fonction des travaux d'entretien ou de création de collecteurs, le montant disponible sur ce compte avant la fin 2013, afin d'éviter de payer la TVA.

Notre commune n'a pas de projet de nouveaux collecteurs à court terme, sous réserve du rapport de fin des travaux des SIG, mais après discussion avec les SIG, nous proposons d'anticiper les travaux de contrôle et d'entretien prévus en 2014 et 2015 et de les réaliser en totalité cet automne. Cette solution comporte les avantages suivants :

• Sur le plan technique : l'inspection et le nettoyage de l'ensemble du réseau d'assainissement des eaux sera effectué à fin 2013. Nous disposerons ainsi de canalisations en bon état et, cas échéant, nous pourrons programmer dans les prochaines années, en fonction de leur urgence, les travaux éventuels de remise en état. A moins de

travaux urgents, il n'y aura pas de contrôle et de nettoyage des canalisations en 2014 et 2015 et une nouvelle série d'interventions sera planifiée à partir de 2016. Les services des SIG en charge de ces travaux nous ont confirmés que cette solution ne posait aucun problème technique.

• Sur le plan financier: en votant le crédit d'engagement qui vous est soumis, les dépenses prévues (ou qui auraient dû être prévues) au budget de fonctionnement de 2013 à 2015 pourront être supprimées. La totalité de cette dépense d'investissement sera financée par la subvention cantonale et par les taxes d'écoulement et ne représentera donc aucune charge pour la commune. Par ailleurs, la solution constituant à anticiper les travaux prévus en 2014 et 2015 permettra d'économiser la TVA et, enfin, le montant disponible de notre compte « taxes d'écoulement » (dont le solde s'élève actuellement à CHF 248'000.-) sera utilisé au moment où il nous est utile pour améliorer le résultat de nos comptes.

La Mairie vous propose donc d'approuver le projet de délibération qui vous est soumis et elle se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Troinex, le 10 septembre 2013

La Mairie